



**Indication des tarifs d'utilisation du réseau  
valables à partir du 1er janvier 2025  
Sujet à approbation par l'ILR**

Version du 15 octobre 2024

# Electricité

## NIVEAU BASSE TENSION

### Utilisateurs du réseau BT avec compteur analogique

#### Introduction

Publication d'une indication des tarifs d'utilisation du réseau selon l'article 11 (5) du règlement ILR/E24/18 du 28 juin 2024 arrêtant les méthodes de calcul des tarifs d'utilisation des réseaux des transport, de distribution et industriels et des services accessoires pour la période de régulation 2025 à 2028 - Détermination des coûts à transposer en tarifs.

#### Majoration des tarifs pour prestations en dehors des heures de bureau normales

Toutes les prestations décrites dans le chapitre 13 (Vérification des protections), réalisées en dehors des heures de bureau normales (lundi au vendredi, de 07:00 à 16:00 heures) sont majorées :

- La plage **hors heures normales** comprend
  - o le lundi au vendredi, de 16:00 à 07:00 heures
  - o le samedi, dimanche et jour férié, 24 heures
  - o le taux est majoré de 50%
- La plage des **heures de nuit** s'étend de 22:00 à 7:00 heures, tous les jours de la semaine. Le taux hors heures normales est majoré de 30%
- Les heures prestées les **dimanches** sont en plus majorées de 70%
- Les heures prestées les **jours fériés** sont en plus majorées de 100%

Ces majorations sont cumulatives.

Barème d'application de compléments	Hors heures normales	Nuit	Dimanche	Jour férié	Complément total
Jour ouvrable	50%				50%
Jour ouvrable nuit	50%	30%			80%
Dimanche	50%		70%		120%
Dimanche/nuit	50%	30%	70%		150%
Férié	50%			100%	150%
Férié/nuit	50%	30%		100%	180%
Férié dimanche	50%		70%	100%	220%
Férié/dimanche/nuit	50%	30%	70%	100%	250%

# REDEVANCES DE RACCORDEMENT

## 1. Installation de consommation

### Dans la zone délimitée

#### Raccordement au réseau BT pour une intensité de 40A par phase

Redevance unique	1.014,00 €
------------------	------------

#### Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A par phase

Redevance unique	1.412,00 €
------------------	------------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 50A/63A par phase	398,00 €
--	----------

#### Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A par phase

Redevance unique	2.504,00 €
------------------	------------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 80A/100A par phase	1.490,00 €
---	------------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 50A/63A à 80A/100A par phase	1.093,00 €
---	------------

### En dehors de la zone délimitée (se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)

#### Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70 mm<sup>2</sup>

par mètre courant de câble	25,30 €
----------------------------	---------

#### Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150 mm<sup>2</sup>

par mètre courant de câble	29,40 €
----------------------------	---------

#### Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240 mm<sup>2</sup>

par mètre courant de câble	42,55 €
----------------------------	---------

Aux tarifs de raccordement au réseau se rajoute une pose compteur, tel que décrit dans le chapitre 9.

En cas de raccordement exceptionnel d'un preneur de raccordement avec une intensité demandée supérieure à 100A sur le réseau BT, ce raccordement sera facturé au frais réels sur base d'une offre préalable.

## 2. Installation de production

### 2.1 Compteur dédié ("One meter" solution)

La solution à compteur unique n'est applicable qu'aux utilisateurs réseau disposant d'un compteur intelligent.

### 2.2 Two meter solution

Dans ce cas l'installation de production est raccordée à un deuxième compteur derrière un point de raccordement de consommation existant. Deux cas de figure se présentent :

a) L'intensité par phase de l'installation de production est inférieure ou égale au niveau d'intensité par phase du raccordement de l'installation de consommation :

- Redevance pose compteur

Une pose compteur (voir chapitre 9) est facturée pour la pose du compteur relié à l'installation de production

b) L'intensité par phase de l'installation de production dépasse le niveau d'intensité par phase du raccordement de l'installation de consommation :

- Redevance pose compteur

Une pose compteur (voir chapitre 9) est facturée pour la pose du compteur relié à l'installation de production

- Redevance de raccordement

Le demandeur paie une redevance unique pour une augmentation d'intensité du raccordement existant:

### Dans la zone délimitée

#### Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A par phase

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 50A/63A par phase	398,00 €
--	----------

#### Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A par phase

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 80A/100A par phase	1.490,00 €
---	------------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 50A/63A à 80A/100A par phase	1.093,00 €
---	------------

<b>En dehors de la zone délimitée</b> (se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)	
<b>Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70 mm<sup>2</sup></b>	
par mètre courant de câble	25,30 €
<b>Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150 mm<sup>2</sup></b>	
par mètre courant de câble	29,40 €
<b>Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240 mm<sup>2</sup></b>	
par mètre courant de câble	42,55 €

### 3. Raccordement direct d'un utilisateur réseau au transformateur MT/BT

<b>3.1 Redevance de raccordement</b>	
<b>Raccordement avec une section de câble de 70 mm<sup>2</sup></b>	
Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	1.412,00 €
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	25,30 €
<b>Raccordement avec une section de câble de 150 mm<sup>2</sup></b>	
Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	2.504,00 €
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	29,40 €
<b>Raccordement avec une section de câble de 240 mm<sup>2</sup></b>	
Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	3.121,00 €
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	42,55 €
<b>3.2 Tarif de réservation de puissance</b>	
Tranche de 10kVA (par mois)	19,78 €
Participation aux frais d'entretien des ouvrages MT et BT pour l'utilisation du poste de transformation (par tranche et par mois)	4,95 €

### 4. Autres redevances pour raccordements au réseau BT

Raccordement temporaire chantier, y compris ampérage jusqu'à 100 A (armoie de raccordement fournie par client, raccordée par le gestionnaire de réseau)	450,00 €
Raccordement temporaire individuel fêtes y compris ampérage jusqu'à 100 A (sans armoie et câble de racc.)	205,00 €
Modification raccordement (sur demande client) (*)	607,00 €

(\*) La modification d'un raccordement concerne le déplacement du coffret principal, du tableau de comptage ou du câble de raccordement sur demande du client.

### 5. Dé-, Reconnexion d'un client au réseau BT

<b>Déconnexion et reconnexion du compteur intelligent à distance</b>	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	92,00 €
<b>Déconnexion et reconnexion au tableau de comptage / armoie de branchement sur site</b>	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	311,00 €
<b>Déconnexion et reconnexion d'un raccordement aérien/façade</b>	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	611,00 €
<b>Déconnexion et reconnexion d'un raccordement aérien/façade nécessitant un élévateur</b>	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	1.163,00 €
<b>Déconnexion et reconnexion d'un câble souterrain avec frais de génie civil inclus pour une fouille</b>	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	1.561,00 €
<b>Déconnexion et reconnexion d'un câble souterrain avec frais de génie civil inclus pour deux fouilles</b>	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	2.511,00 €

# REDEVANCE MENSUELLE FIXE ET COMPTAGE

## 6. Redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau BT

### 6.1 Utilisateurs réseau BT sans installation de production

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	15,77 €
50	18,23 €
63	27,36 €
80	31,56 €
100	36,49 €
120	66,50 €
Supplément au delà de 120A par phase, par tranche de 20A	4,94 €

Le service tel que décrit est aussi applicable dans le cas d'un point de fourniture de prélèvement avec point de fourniture de production sans compteur supplémentaire.

### 6.2 Utilisateurs réseau BT avec installation de production (solution à 2 compteurs)

La redevance suivante est facturée pour l'installation de consommation.

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	15,77 €
50	18,23 €
63	27,36 €
80	31,56 €
100	36,49 €
120	66,50 €
Supplément au delà de 120A par phase, par tranche de 20A	4,94 €

La redevance suivante est facturée pour l'installation de production.

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	5,89 €
50	5,89 €
63	11,81 €
80	11,81 €
100	11,81 €
120 et plus	36,88 €

### 6.3 Utilisateurs réseau BT avec installation de production seule

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	15,77 €
50	18,23 €
63	27,36 €
80	31,56 €
100	36,49 €
120	66,50 €
Supplément au delà de 120A par phase, par tranche de 20A	4,94 €

### 6.4 Client connecté à un poste client MT/BT

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40A (<30kVA)	15,77
50A (30kVA-35kVA)	18,23

### 6.5 Utilisateurs réseau BT avec chauffage électrique à accumulation

Les clients utilisant un chauffage électrique à accumulation qui est chargé durant la nuit (22 heures à 6 heures) disposent d'une puissance de raccordement nuit supérieure à la puissance de raccordement jour. Vu que le réseau est beaucoup moins chargé durant la nuit et que ces clients contribuent par ce fait à lisser la pointe réseau, ces clients paient la redevance mensuelle fixe correspondant à leur puissance de raccordement jour.

## 7. Complément à la redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau BT

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	5,89 €
50	5,89 €
63	11,81 €
80	11,81 €
100	11,81 €
120 et plus	36,88 €

## 8. Redevance additionnelle pour compteurs analogiques

Redevance mensuelle additionnelle pour compteurs analogiques	25,87 €
--	---------

## 9. Redevances diverses pour installations de comptage

Pose/déplacement/mutation d'un compteur BT 40A (sans programmation nécessaire)	199,00 €
Suppression d'un compteur BT	199,00 €
Pose/déplacement/mutation d'un compteur BT >40A (avec programmation du seuil du disjoncteur intégré)	319,00 €
Pose de chaque récepteur supplémentaire servant à commuter des services supplémentaires	396,00 €
Mutation des TI BT de l'installation de comptage à cause d'une augmentation puissance sur demande client	616,00 €
Frais de mise au rebut d'un compteur suite à destruction/endommagement par le client	404,00 €

## 10. Redevances pour étalonnage de compteurs BT

Etalonnage au laboratoire	290,00 €
Etalonnage sur site client	354,00 €

# UTILISATION RESEAU

## 11. Utilisation réseau BT

Tarif d'utilisateur du réseau BT	0,0825 €/kWh
Tarif utilisation réseau BT (raccord. ≤50A, puissance souscrite <35kVA), connecté à un poste MT/BT	0,0825 €/kWh

## 12. Composante de disponibilité BT

La composante de disponibilité est appliquée à l'électricité autoconsommée qui est produite à partir de sources d'énergies non-renouvelables.

Composante de disponibilité	0,0825 €/kWh
-----------------------------	--------------

# TARIFS DIVERS

## 13. Vérification des protections

**Protections relatives aux équipements d'interface avec le réseau public devant obligatoirement être soumises à une vérification par le gestionnaire de réseau**

### Vérification obligatoire des protections clients 400 V

Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (1ère mise en service, par intervention)	1.589,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	991,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 3 ans * dans le cas de l'acceptation du rdv proposé par Creos	275,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 3 ans * dans le cas d'un rdv fixé par le client	451,00 €

Ces tarifs s'appliquent aux interventions réalisées pendant les heures de bureau normales. Ils sont majorés suivant les dispositions décrites en page 1 de cette fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales.

## 14. Déplacement

Déplacement chez un utilisateur réseau	172,00 €
--	----------